

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Berthierville tenue par voie de visioconférence le 6 juillet 2020 à 19 h 30 à laquelle sont présents Madame la conseillère Isabelle Fontaine et Messieurs les conseillers Denis Darveau, Sylvain Destrempe, Claude Frappier, Denis Perreault et Alec Turcotte formant quorum sous la présidence de la mairesse Suzanne Nantel.

Est également présente par voie de visioconférence, Madame Sylvie Dubois, directrice générale et greffière

A) CONSTATATION DU QUORUM

Madame la mairesse constate qu'il y a quorum.

2020-07-147

A.1 SÉANCE DU CONSEIL À HUIS CLOS

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 8 juillet 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

B) INSTANT DE RÉFLEXION ET ALLOCUTION DE LA MAIRESSE

Madame la mairesse invite les personnes participant à la visioconférence à un instant de réflexion.

2020-07-148

C) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que le projet d'ordre du jour se décrit comme suit:

A) Constatation du quorum

A.1 Séance du conseil à huis clos

B) Instant de réflexion et allocution de la mairesse

C) Adoption de l'ordre du jour

6 juillet 2020

- D) **Adoption des procès-verbaux**
 - D.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2020
 - D.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 juin 2020
- E) **Présentation des comptes et du registre des chèques**
- F) **Engagement de crédits (dépenses)**
- G) **Présentation de l'état des activités de fonctionnement**
- H) **Résolutions d'intérêt général**
 - H.1 Réseau des Femmes Élues de Lanaudière / Demande de contribution
 - H.2 Contremaître au service des travaux publics / Engagement
 - H.3 Travaux de remplacement de fenêtres à l'hôtel de ville / Octroi de contrat
 - H.4 Entente relative à des travaux municipaux / 9232-3013 Québec inc. – Prolongement de la rue du Domaine Bellevue
 - H.5 Musée Gilles-Villeneuve / Commandite – 2^e versement / Année 2020
 - H.6 Travaux de nettoyage des puisards de rue / Octroi de contrat
 - H.7 Inspection des bornes d'incendie 2020-2021-2022 / Octroi de contrat
 - H.8 Reconstruction d'une section de la conduite de refoulement – Poste de pompage Gervais / Mandat à GBI Experts-Conseils inc.
- I) **Dépôt de documents**
- J) **Rapport des services**
- K) **Avis de motion**
- L) **Adoption de règlement**
 - L.1 **Adoption du règlement 748-206**
Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 748 et ses amendements modifiant la zone 4-C-23 dans le but d'y permettre les constructions multifamiliales
- M) **Affaires nouvelles**
- N) **Période de questions**
- O) **Levée de l'assemblée**

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU:

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté avec l'ajout des points suivants sous l'item « Affaires nouvelles » :

- M.1 Construction d'un centre communautaire / Services d'architectes
- M.2 Construction d'un centre communautaire / Services professionnels d'ingénieur en structure et génie civil
- M.3 Construction d'un centre communautaire / Services professionnels en génie mécanique et électrique du bâtiment

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D) ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2020-07-149

D.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} JUIN 2020

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2020 a été préalablement remise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

6 juillet 2020

ET RÉSOLU :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2020, tel que déposé.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-07-150

D.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 JUIN 2020

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 juin 2020 a été préalablement remise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Alec Turcotte,

ET RÉSOLU :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 juin 2020, tel que déposé.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-07-151

E) PRÉSENTATION DES COMPTES ET DU REGISTRE DES CHÈQUES

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder au paiement de diverses dépenses reliées au fonctionnement des services municipaux;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU:

D'entériner le paiement des dépenses détaillées dans le « Journal des achats – Périodes 2020-05 et 2020-06 » préparé et déposé par le service de la trésorerie, totalisant la somme de 697 252,72 \$.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-07-152

F) ENGAGEMENT DE CRÉDITS (DÉPENSES)

CONSIDÉRANT que dans le cours normal des opérations et de l'administration de la Ville, il y a lieu de procéder à l'acquisition de certains biens et services;

CONSIDÉRANT que la liste intitulée « Journal des achats en lot – Période 2020-04 » représente les dépenses encourues en juin 2020 et qu'il y a lieu de la faire approuver par le conseil;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

6 juillet 2020

ET RÉSOLU:

D'autoriser le paiement des dépenses effectuées en juin 2020 détaillées au « Journal des achats en lot » préparé et déposé par le service de la trésorerie, totalisant la somme de 170 576,51 \$.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

G) PRÉSENTATION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Les membres du conseil attestent du dépôt de l'état des activités de fonctionnement au 2 juillet 2020 déposé par le service de la trésorerie.

H) RÉSOLUTIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

2020-07-153

H.1 RÉSEAU DES FEMMES ÉLUES DE LANAUDIÈRE / DEMANDE DE CONTRIBUTION

CONSIDÉRANT la lettre datée du 8 juin 2020 provenant du Réseau des Femmes Éluës de Lanaudière demandant une contribution financière pour l'organisme;

CONSIDÉRANT que les éluës, ex-éluës et candidates potentielles se sont dotées d'un réseau structuré afin d'augmenter le nombre de femmes éluës tant au sein des conseils municipaux, de la députation, des commissions scolaires, des instances syndicales, économiques, culturelles ou communautaires de la région;

CONSIDÉRANT que la mission du RFEL est de soutenir et outiller les éluës et les candidates potentielles selon leurs besoins, particulièrement celles qui sont seules dans leur conseil, par la formation, le support, le partage d'informations, le développement de compétences et de stratégies ainsi que la reconnaissance;

CONSIDÉRANT que nous reconnaissons l'importance de la présence des femmes au sein des conseils municipaux et favorisons la mise en place de moyens concrets pour augmenter la présence des femmes au sein des lieux de décisions, de même que nous reconnaissons l'expertise du Réseau des Femmes Éluës de Lanaudière en ce sens;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,
Appuyé par M. le conseiller Alec Turcotte,

ET RÉSOLU :

D'appuyer le Réseau des Femmes Éluës de Lanaudière par une contribution financière de 100 \$, reconnaissant ainsi l'importance que nous accordons à la place des femmes au sein des conseils municipaux et nous engageant à soutenir les efforts du RFEL pour l'atteinte de ses objectifs.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-07-154

H.2 CONTREMAÎTRE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / ENGAGEMENT

CONSIDÉRANT le processus de recrutement afin de combler le poste de contremaître au service des travaux publics vacant depuis le 22 mai 2020;

CONSIDÉRANT la recommandation datée du 19 juin 2020 émise par le comité de sélection;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont discuté de ce dossier lors des comités de travail tenus les 15 et 22 juin 2020;

6 juillet 2020

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par M. le conseiller Claude Frappier,

ET RÉSOLU :

De procéder à l'engagement de Daniel Ritchot au poste de contremaître au service des travaux publics selon les termes et conditions stipulés au contrat à durée déterminée de 36 mois débutant le 6 juillet 2020.

D'autoriser la mairesse et la directrice générale et greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Berthierville, ledit contrat d'engagement.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-07-155

H.3 TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE FENÊTRES À L'HÔTEL DE VILLE / OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que le budget 2020 prévoit le remplacement de huit (8) fenêtres au bâtiment de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT les cotations déposées pour lesdits travaux, à savoir :

COMPAGNIE	PRIX AVANT LES TAXES APPLICABLES
Nouvel Horizon inc.	9 348,00 \$
Fenêtrage Berthier (Division de fenêtrage St-Ambroise inc.)	9 688,47 \$

CONSIDÉRANT la recommandation datée du 16 juin 2020 émise par le chargé de projets, Gaétan Champagne;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'octroyer à la compagnie Nouvel Horizon inc. le contrat relatif aux travaux de remplacement de huit (8) fenêtres situées dans les locaux 301 et 305 de l'hôtel de ville au coût de 9 348,00 \$ plus les taxes applicables, tel que détaillé à leur cotation numéro 119946-F datée du 8 juin 2020.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-07-156

H.4 ENTENTE RELATIVE À DES TRAVAUX MUNICIPAUX / 9232-3013 QUÉBEC INC. – PROLONGEMENT DE LA RUE DU DOMAINE BELLEVUE

CONSIDÉRANT l'entente relative à des travaux municipaux intervenue avec la compagnie 9232-3013 Québec inc. en date du 11 décembre 2019 en vertu de la résolution 2019-12-338;

CONSIDÉRANT l'acceptation provisoire partielle des travaux émise en date du 19 juin 2020 par la firme GBI Experts-Conseils inc.;

CONSIDÉRANT que l'entente prévoit que l'acceptation provisoire des travaux peut se faire que lorsque ceux-ci sont suffisamment avancés pour permettre la construction et le raccordement de nouveaux bâtiments et qu'ils sont exécutés conformément aux plans et devis ainsi qu'aux normes du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

6 juillet 2020

CONSIDÉRANT que l'article 14 de ladite entente mentionne que le promoteur s'engage, après l'acceptation provisoire des travaux, à céder à la Ville, pour une somme d'un dollar (1,00 \$), les immeubles formant l'assiette de la voie de circulation réalisée en vertu de l'entente signée le 11 décembre 2019 ainsi que les infrastructures ou autres ouvrages connexes le cas échéant;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Destrempes,
Appuyé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,

ET RÉSOLU :

De confirmer l'acceptation provisoire partielle des travaux réalisés sur le lot 6 040 350 du cadastre du Québec étant le prolongement de la rue du Domaine Bellevue.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-07-157

H.5 MUSÉE GILLES-VILLENEUVE / COMMANDITE – 2^E VERSEMENT / ANNÉE 2020

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2019-12-336 accordant au Musée Gilles-Villeneuve un montant de 4 000 \$ à titre de commandite pour la saison 2020, remis en deux versements égaux en date du 15 janvier et 15 juillet 2020;

CONSIDÉRANT la lettre datée du 5 décembre 2019 adressée au Musée Gilles-Villeneuve demandant de porter attention à l'entretien du terrain, telle la coupe du gazon, ainsi qu'aux véhicules de location encombrant le stationnement;

CONSIDÉRANT l'état des lieux constaté le 26 juin dernier;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Destrempes,
Appuyé par M. le conseiller Alec Turcotte,

ET RÉSOLU :

D'accorder le paiement du deuxième versement de la commandite au montant de 2 000 \$ en date du 15 juillet 2020.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-07-158

H.6 TRAVAUX DE NETTOYAGE DES PUISARDS DE RUE / OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder aux travaux de nettoyage des puisards de rue sur l'ensemble du réseau d'égout pluvial ou combiné de la ville, évalués au nombre de 770 unités;

CONSIDÉRANT l'offre de service datée du 30 juin 2020 déposée par la compagnie EBI Envirotech inc. au coût unitaire de 15,49 \$ plus les taxes applicables incluant la disposition des débris dans un site autorisé par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par M. le conseiller Sylvain Destrempes,

6 juillet 2020

ET RÉSOLU :

D'octroyer à la compagnie EBI Envirotech inc. le contrat de la fourniture de services relatif au nettoyage des puisards de rue pour l'année 2020 au coût unitaire de 15,49 \$ plus les taxes applicables pour un montant approximatif de 11 927 \$ plus les taxes applicables et ce, tel que détaillé à leur offre de service datée du 30 juin 2020.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-07-159

H.7 INSPECTION DES BORNES D'INCENDIE 2020-2021-2022 / OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT l'octroi de contrat intervenu avec la firme Distribution COBRA inc. relatif aux travaux d'inspection des bornes d'incendie pour les années 2019, 2020 et 2021 et ce, en vertu de la résolution 2019-03-081;

CONSIDÉRANT la résiliation dudit contrat confirmée le 3 juillet 2020 par Distribution COBRA inc. effective à compter de l'année 2020;

CONSIDÉRANT l'offre de service datée du 5 juin 2020 déposée par la compagnie Nordikeau relative à la réalisation de l'inspection et de l'écoute des bornes d'incendie pour une période de trois (3) ans, soit 2020, 2021 et 2022;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Alec Turcotte,
Appuyé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,

ET RÉSOLU :

D'octroyer à la compagnie Nordikeau le contrat des travaux d'inspection des bornes d'incendie au coût unitaire de 25 \$ plus les taxes applicables pour une durée de trois (3) ans, soit 2020, 2021 et 2022, pour un montant annuel approximatif de 4 825 \$ plus les taxes applicables tel que détaillé à leur offre de service datée du 5 juin 2020.

D'autoriser également les travaux d'écoute des bornes d'incendie au coût unitaire additionnel de 2 \$ plus les taxes applicables ainsi que la production d'un rapport final d'écoute au montant de 690 \$ plus les taxes applicables.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-07-160

**H.8 RECONSTRUCTION D'UNE SECTION DE LA CONDUITE DE REFOULEMENT –
POSTE DE POMPAGE GERVAIS / MANDAT À GBI EXPERTS-CONSEILS INC.**

CONSIDÉRANT le mandat accordé par la résolution 2020-05-109 à la firme GBI Experts-Conseils inc., relatif à la réalisation de la phase I à l'égard de la description des services en vue de la réfection d'une section de la conduite de refoulement du poste de pompage Gervais, principalement sous les bretelles d'accès et des voies de l'autoroute 40;

CONSIDÉRANT que la firme GBI a déposé l'analyse sommaire des différentes possibilités, la conception, la préparation de croquis et les estimations budgétaires datées du 19 juin 2020;

CONSIDÉRANT que les plans préliminaires ont été transmis au ministère des Transports du Québec afin de valider certaines informations et recevoir leurs commentaires qui pourraient générer des ajustements;

CONSIDÉRANT qu'une solution durable doit être réalisée afin d'assurer le bon fonctionnement des réseaux;

6 juillet 2020

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

De mandater la firme GBI Experts-Conseils inc. pour la réalisation de la phase 2 décrite à leur offre de services datée du 24 avril 2020 incluant entre autres la préparation des plans et devis définitifs, la réalisation des documents d'appel d'offres, l'assistance pour la période de soumissions et la demande de permis d'intervention auprès du MTQ, au coût de 4 700 \$ plus les taxes applicables.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

I) DÉPÔT DE DOCUMENTS

- **Aucun dépôt de documents pour la séance ordinaire du 6 juillet 2020**

J) RAPPORT DES SERVICES

Madame la mairesse fait état du dépôt des rapports de services suivants :

- Rapport de pesées des matières résiduelles du mois de mai 2020
- Rapport du service de l'urbanisme pour le mois de juin 2020
- Rapport d'activités de la Mairesse pour le mois de juin 2020

K) AVIS DE MOTION

- Aucun avis de motion

L) ADOPTION DE RÈGLEMENT

2020-07-161

L.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT 748-206

Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 748 et ses amendements modifiant la zone 4-C-23 dans le but d'y permettre les constructions multifamiliales

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la municipalité peut faire des règlements de modification touchant un ou plusieurs sujets;

CONSIDÉRANT que cette modification bonifie le cadre réglementaire existant;

CONSIDÉRANT le dépôt de la demande officielle par le propriétaire des lots 3 451 471, 3 452 844 et 3 452 845 datée du 24 mars 2020;

CONSIDÉRANT que les normes actuelles ne répondent pas au besoin de la Ville de Berthierville;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 avril 2020;

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 avril 2020;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, toute procédure autre que référendaire qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens devait être suspendue ou remplacée;

6 juillet 2020

CONSIDÉRANT qu'une période de consultation écrite s'est tenue entre le 25 mai 2020 et le 10 juin 2020 suivant l'avis public de consultation écrite donné le 25 mai 2020;

CONSIDÉRANT que la Ville n'a reçu aucun commentaire durant cette période;

CONSIDÉRANT que le second projet de règlement a été adopté lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 15 juin 2020;

CONSIDÉRANT que le document ci-dessous identifié demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était ici reproduit au long;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'adopter le règlement numéro 748-206 modifiant le règlement de zonage numéro 748 et ses amendements modifiant la zone 4-C-23 dans le but d'y permettre les constructions multifamiliales.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

M) AFFAIRES NOUVELLES

2020-07-162

M.1 CONSTRUCTION D'UN CENTRE COMMUNAUTAIRE / SERVICES D'ARCHITECTES

CONSIDÉRANT la lettre datée du 9 mars 2020 provenant du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation annonçant que la construction d'un nouveau centre communautaire à Berthierville a été jugée prioritaire par le Ministère dans le cadre du Programme « Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) – volet 1 »;

CONSIDÉRANT que l'aide financière est estimée à 65 % du coût maximal admissible;

CONSIDÉRANT l'offre de service datée du 1^{er} juillet 2020 déposée par la firme Hétu-Bellehumeur architectes inc.;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par M. le conseiller Denis Perreault,

ET RÉSOLU :

D'octroyer le contrat de service d'architectes à la firme Hétu-Bellehumeur architectes inc. au coût de 25 000 \$ plus les taxes applicables pour la réalisation des étapes 1 à 5 inclusivement et ce, tel que détaillé à leur offre de service datée du 1^{er} juillet 2020, dossier 20-3473.

D'accorder également le mandat des étapes 6 à 8 inclusivement relatives aux services pendant la période de construction au montant de 8 000 \$ plus les taxes applicables et ce, conditionnellement à l'obtention de l'autorisation définitive de l'aide financière dudit Programme.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-07-163

**M.2 CONSTRUCTION D'UN CENTRE COMMUNAUTAIRE / SERVICES
PROFESSIONNELS D'INGÉNIEUR EN STRUCTURE ET GÉNIE CIVIL**

CONSIDÉRANT la lettre datée du 9 mars 2020 provenant du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation annonçant que la construction d'un nouveau centre communautaire à Berthierville a été jugée prioritaire par le Ministère dans le cadre du Programme « Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) – volet 1 »;

CONSIDÉRANT que l'aide financière est estimée à 65 % du coût maximal admissible;

CONSIDÉRANT l'offre de service datée du 29 juin 2020 déposée par la firme Les Consultants El-Tabbah Swaminadhan;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par M. le conseiller Denis Perreault,

ET RÉSOLU :

D'octroyer le contrat de services professionnels d'ingénieur conseil en structure et génie civil à la firme Les Consultants El-Tabbah Swaminadhan au coût de 3 900 \$ plus les taxes applicables pour la réalisation des étapes 1 et 2 et ce, tel que détaillé à leur offre de service datée du 29 juin 2020.

D'accorder également le mandat de l'étape 3 relative à la surveillance des travaux de construction au montant de 2 000 \$ plus les taxes applicables et ce, conditionnellement à l'obtention de l'autorisation définitive de l'aide financière dudit Programme.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-07-164

**M.3 CONSTRUCTION D'UN CENTRE COMMUNAUTAIRE / SERVICES
PROFESSIONNELS EN GÉNIE MÉCANIQUE ET ÉLECTRIQUE DU BÂTIMENT**

CONSIDÉRANT la lettre datée du 9 mars 2020 provenant du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation annonçant que la construction d'un nouveau centre communautaire à Berthierville a été jugée prioritaire par le Ministère dans le cadre du Programme « Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) – volet 1 »;

CONSIDÉRANT que l'aide financière est estimée à 65 % du coût maximal admissible;

CONSIDÉRANT les offres de services déposées par les firmes Albert Piette & Associés inc. et Charland, Dubé, Robillard Experts-Conseils inc.;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par M. le conseiller Denis Perreault,

ET RÉSOLU :

D'accorder le contrat de services professionnels en génie mécanique et électrique en bâtiment à la firme Albert Piette & Associés inc. au coût de 16 000 \$ plus les taxes applicables pour la gestion du projet durant la conception et l'émission des plans et devis du nouveau centre communautaire et ce, tel que détaillé à leur offre de service datée du 2 juillet 2020.

6 juillet 2020

D'octroyer également le mandat de la gestion durant la construction au montant de 5 750 \$ plus les taxes applicables et ce, conditionnellement à l'obtention de l'autorisation définitive de l'aide financière dudit Programme.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

N) PÉRIODE DE QUESTIONS

Étant donné la séance tenue à huis clos, la population est invitée à poser leurs questions par courriel.

2020-07-165

O) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que tous les sujets de l'ordre du jour ont été discutés;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par M. le conseiller Claude Frappier,

ET RÉSOLU:

De lever la séance à 20 h 07.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Suzanne Nantel
Mairesse

Sylvie Dubois
Directrice générale et greffière

Je, Suzanne Nantel, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

Suzanne Nantel
Mairesse